

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2005 DISTRIBUE AVEC L'OUILLOIS N°96

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2005

Dans le compte rendu de la séance du 16 septembre dernier, Madame Trézières, fait remarquer une erreur dans le décompte des voix, au point III.7, concernant l'élection des membres de la CLECT, il convient de lire que les votes ont été exprimés avec 28 voix et non 31.

Compte tenu de cette observation qui est prise en compte, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2005 est adopté par 28 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles).

III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que sur le point n° III.24 « classes de découvertes » seuls les lots 1, 2 et 5 seront présentés au vote.

ENSEIGNEMENT

1 - Fourniture de denrées alimentaires – lot n° 2 Economat – Avenant de transfert

Le lot n° 2 « économat » de la fourniture de denrées alimentaires pour les années 2005-2006 a été attribué à la société SNP SAS enseigne commerciale PRODIREST le 9 mars 2005, suite à une réorganisation, la dénomination de la société SNP SAS enseigne commerciale PRODIREST devient SNC PRIMO ARC. Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de transfert à la société SNC PRIMO ARC enseigne PRODIREST pour ce marché.

ADMINISTRATION GENERALE

2 - Remplacement de Madame Frédérique Buron au Comité de Jumelage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Frédérique Buron du Comité de Jumelage. Elle précise qu'elle reste disponible dans les autres commissions dont elle est membre. Il est proposé au Conseil Municipal de la remplacer.

Est candidat : Monsieur Jean-Patrick Wuertz.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre au Comité de Jumelage.

Le groupe Agir Pour Houilles ne prend pas part au vote

Nombre de votants : 28

Monsieur Jean-Patrick Wuertz obtient 28 voix

Monsieur Jean-Patrick Wuertz ayant obtenu la majorité des voix est élu et désigné membre du Comité de Jumelage.

3 - Communication du rapport annuel 2004 sur l'activité du SIVOM de St-Germain-en-Laye

Après intervention de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2004 sur l'activité du SIVOM de Saint Germain en Laye sachant que la Ville de Houilles n'est concernée que par les activités de fourrière pour un coût de 0,332 € par habitant.

4 - Communication du rapport annuel 2004 sur les activités du SIDEYNE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2004 sur l'activité du SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines).

RESSOURCES HUMAINES

5 - Régime indemnitaire de la filière technique – Cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux – Modificatif

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de compléter le régime indemnitaire de la filière technique, pour l'emploi de contrôleur territorial de travaux en chef, en instituant les primes suivantes dans la limite des montants indiqués ci-dessous :

Primes	Prime de service et rendement	Indemnité spécifique de service
Taux	5 %	
Coefficient		15,34
Montant brut par mois	95.62 €	489,96 €

6 - Modification de la rémunération des illustrateurs vacataires

Le service communication fait appel à des illustrateurs pour ses productions et ses publications. Les montants forfaitaires actuels des vacations des illustrateurs, fixés lors de la séance du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2002, sont aujourd'hui nettement inférieurs à ceux du marché. Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'approuver le nouveau tarif revalorisé et d'opter pour un tarif unique de 181,62 euros bruts à compter du 17 octobre 2005.

7 - Révision du tableau des effectifs

Suite à la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique au Conservatoire Municipal Agréé de Musique et de Danse, à temps non complet - 6 h 30 mn par semaine, destiné à un professeur qui réunit les conditions requises pour bénéficier d'une intégration directe dans ce cadre d'emplois, au titre du dispositif de résorption des emplois précaires institué par la loi n° 2001.2 du 3 janvier 2001.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

Grade	Ancien effectif	Effectif proposé	Date d'effet
- assistant d'enseignement artistique à temps non complet	4 dont : 1 à 16 h 30 mn/sem (82,50 %) 1 à 14 h 40 mn/sem (73,35 %) 1 à 14 h 00 mn/sem (70,00 %) 1 à 13 h 00 mn/sem (65,00 %)	5 dont : 1 à 16 h 30 mn/sem (82,50 %) 1 à 14 h 40 mn/sem (73,35 %) 1 à 14 h 00 mn/sem (70,00 %) 1 à 13 h 00 mn/sem (65,00 %) 1 à 6 h 30 mn/sem (32,50 %)	1/11/2005

8 - Modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué

Après l'intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**, d'attribuer une concession de logement pour utilité de service aux deux directrices des crèches Charles de Gaulle et des Bruyères à compter du 1^{er} novembre 2005.

FINANCES

9 - Acquisition de tapis- Imputation en investissement

Après intervention de Monsieur le Maire, de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de faire l'acquisition d'un tapis pour la crèche des Bruyères d'un montant unitaire de 96,15 € H.T. soit 124,15 € T.T.C. La dépense correspondante sera inscrite en section d'investissement afin de bénéficier du F.C.T.V.A..

10 - Aménagement de l'îlot Voltaire - Demande de subvention

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Trézières et de Monsieur Boivin, Monsieur le Maire ayant répondu sur les travaux en cours, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Procéder à l'aménagement paysager de l'îlot Voltaire,
- Solliciter l'attribution à cet effet d'une subvention départementale dans le cadre du Fonds Départemental d'Action foncière,
- S'engager à :
 - Conserver aux terrains concernés leur vocation exclusive d'espaces verts,
 - Faire connaître, notamment par l'apposition de panneaux que l'opération s'est faite avec le concours financier du département,
 - Prendre en charge les frais d'entretien et de gestion
 - Ne pas entamer les travaux avant la notification de l'accord du Département,
 - Réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,
 - Attester que l'opération n'est pas incluse dans une ZAC.

11 - Exercice 2005 - Admission en non valeur

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant de 12 425,60 €, la quasi totalité de ces créances restant à recouvrer ayant fait l'objet d'un procès-verbal de carence, c'est à dire que les procédures de saisies n'ont pas abouti faute de bien à saisir.

URBANISME

12 - Programme local de l'habitat - Période triennale 2002/2004 - Bilan 2004

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Trézières, de Madame Teneau, de Monsieur Boivin et de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal, par **28 voix pour** (En Avant Pour Houilles et ID Commune) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) décide d'adopter le bilan annuel de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une question orale du groupe Agir Pour Houilles au sujet des logements sociaux et qu'il apportera une réponse précise au prochain Conseil Municipal après confirmation d'éléments auprès de la ville de Sartrouville, de la Préfecture et du Département.

BATIMENT

13 - Demande d'autorisation d'urbanisme - Changement de destination, réaménagement et extension des locaux, 27 rue Molière

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Goze et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à déposer les

demandes d'autorisations d'urbanisme liées à cette opération de changement de destination, réaménagement et extension des locaux au 27 rue Molière.

14 - Demande d'autorisation d'urbanisme – Démolition du garage et de la cheminée du 27 rue Molière

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la Commune, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à cette opération pour la démolition du garage et de la cheminée au 27 rue Molière.

15 - Travaux d'aménagement d'un espace jeunesse – Avenants n° 1

Les travaux d'aménagement d'un espace jeunesse ont été attribués en 14 lots séparés, suite à un appel d'offres, par délibération du 2 juillet 2004 et suite à une procédure de marchés négociés par délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2004.

Le déroulement du chantier a fait apparaître la nécessité d'apporter des modifications qui entraînent des plus values et des moins values :

- suite à la modification du permis de construire : réduction de façade et diminution de la salle de documentation,
- suite à une demande de la commission d'accessibilité : création de 2 WC handicapés et douche agrandie,
- création d'un local vestiaire et local ménage en supplément avec poste de vidoirs à tous les étages selon demande de la ville,
- reprises structurelles rendues nécessaires après les démolitions (toiture bâtiment A, pans et poteaux C et bâtiment B).

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de passer des avenants avec les entreprises concernées pour préciser les travaux supplémentaires ainsi que les moins values comme précisé ci-dessous.

- Lot n° 1 VRD – **Entreprise BATI OUEST** – travaux supplémentaires pour un montant de 1 156,40 € H.T.
le marché passe de 97 405,50 € H.T. à 98 561,90 € H.T.
- lot n° 2 – Gros Œuvre – **Entreprise BATI OUEST** travaux supplémentaires pour un montant de 14 125 € H.T. (après déduction des moins values)
le marché passe de 190 347,50 € H.T. à 204 472,50 € H.T.
- lot n° 3 – Cloisons doublages – **Entreprise BATI OUEST** travaux supplémentaires pour un montant de 4 721,50 € H.T.
le marché passe de 46 480 € H.T. à 51 201,50 € H.T.
- lot n° 4 – Menuiseries intérieures – **Entreprise MANTRAND**, moins value d'un montant de 86,09 € H.T.
le marché est ramené de 66 196,87 € H.T. à 66 110,78 € H.T.
- lot n° 5 – Menuiseries extérieures – **Entreprise MAP**, moins value d'un montant de 3 576,60 € H.T.
le marché est ramené de 29 812,90 € H.T. à 26 236,30 € H.T.
- lot n° 6 – Serrurerie – **Entreprise SMIF**, moins value de 7 020,10 € H.T.
le marché est ramené de 61 155,84 € H.T. à 54 135,74 € H.T.
- lot n° 7 – Revêtements de sols souples – **Entreprise SECOBAT** pour un montant de 896,66 € H.T.
le marché passe de 8.409,10 à 9.305,76 € H.T.
- lot n° 8 – Faïence Carrelage – **Entreprise EFI**, travaux supplémentaires pour un montant de 351,22 € H.T.
le montant du marché passe de 7 953,80 € H.T. à 8 305,02 € H.T.
- lot n° 9 – Peinture – **Entreprise SECOBAT**, travaux supplémentaires pour un montant de 3 052,27 € H.T.
le marché passe de 25 209,62 € H.T. à 28 261,89 € H.T.
- lot n° 11 – Couverture Etanchéité – **Entreprise RCBE**, travaux supplémentaires pour un montant de 7 800,60 € H.T. (après déduction des moins values).
le marché passe de 42 242,65 € H.T. à 50 043,25 € H.T.
- lot n° 12 – Chauffage Ventilation – **Entreprise REDONDI**, travaux supplémentaires pour un montant de 744,00 € H.T.
le marché passe de 37 525,00 € H.T. à 38 269 € H.T.
- lot 13 – Electricité – **Entreprise VIOLA**, moins value de 4 295,65 € H.T.
le marché est ramené de 97 152 € H.T. à 92 856,35 € H.T.
- lot n° 14 – Plomberie – **Entreprise REDONDI**, moins value de 1 924 € H.T.
le marché est ramené de 39 304 € H.T. à 37 380 € H.T.

Le montant global des travaux supplémentaires s'élève à 32 859,75 € H.T., celui des moins values à 16 902,44 € H.T. soit un coût supplémentaire global de 15 957,31 € H.T., représentant environ 2,09 % de dépassement du montant global initial des marchés. Ce montant passe par conséquent de 762 857,00 € H.T. à 778 814,31 € H.T.

Les avenants concernant les lots 2 – 3 – 7 - 9 – 11 étant supérieurs à 5% du montant initial, ont été soumis à la CAO qui a émis un avis favorable le 6 septembre 2005.

16 - Marché de télécommunications – Avenant n° 1 au lot n° 7 avec la société France Télécom

Le marché de télécommunications a été attribué, pour le lot n° 7 Acheminement des communications, à la société France Télécom avec un montant maximum de 50 000 € T.T.C. selon une délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2002.

Après interventions de Monsieur le Maire et Monsieur Duclos et suite à l'augmentation des communications vers les mobiles et l'augmentation de la durée moyenne d'une communication, le Conseil Municipal, décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire, au nom de la commune, à signer un avenant n° 1 pour le lot n° 7 avec la société France Télécom portant le montant maximum à 60 000 € TTC.

17 - Réhabilitation de la graineterie en locaux culturels – Signatures des marchés sur appel d'offres

Après interventions de Monsieur le Maire puis de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide par **31 voix pour** (ID Commune et Agir Pour Houilles) et **2 abstentions** (En Avant Pour Houilles) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants en vue de la réhabilitation de la graineterie en locaux culturels situé au 27 rue Gabriel Péri :

Lot n° 1 – Installation de chantier – démolition – maçonnerie – carrelage, à la société VALLADON – 134 rue M. Arnoux 92120 Montrouge pour un montant de 575 481,90 € H.T.

Lot n° 2 – Charpente bois, à la société LES CHARPENTIER DE PARIS – 46 rue des Meuniers 92225 Bagneux cedex pour un montant de 76 450 € H.T.

Lot n° 3 – Couverture zinc – Etanchéité, à la société LEFEBVRE – 7 rue E. Varlin 93100 Montreuil pour un montant de 52 175,78 € H.T.

Lot n° 4 – Menuiseries bois, à la société CAPRON BATIMENT – 17 rue Marius Hué 91370 Verrières les Buisson pour un montant de 110 341,90 € H.T.

Lot n° 5 – Doublages plafonds – cloisons, à la société SPIC ISOLATION – 151 rue de Bagnolet 75967 Paris cedex 20 pour un montant de 91 062,88 € H.T.

Lot n° 6 – Charpente métallique – serrurerie, à la société METALLURGIQUE DE FOREZ (SMF) – 10 chemin Notre Dame de la Ronde 28100 Dreux pour un montant de 204 256,96 € H.T.

Lot n° 8 – Electricité courants faibles – chauffage électrique, à la société SALMON – 12 bd de la République 93190 Livry Gargan pour un montant de 116 824,66 € H.T.

Lot n° 9 – Peinture – revêtements sols souples, à la société LAUMAX – 41 rue de la République 94120 Fontenay S/Bois pour un montant de 65 190,00 € H.T.

18 - Réaménagement et extension des écoles Toussaint – Guesde – Signatures de marchés (procédure adaptée) lot n° 8 revêtements de sols et lot n° 5 menuiseries intérieures

Suite à la défection de l'entreprise SEGECOB pour les lots 5 (menuiseries intérieures) et 8 (revêtement de sols) concernant le réaménagement et l'extension des écoles Toussaint-Guesde, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer de nouveaux marchés pour ces lots avec les entreprises retenues par les commissions d'appel d'offres du 30 août et du 03 octobre dernier :

- lot n° 5 - Menuiseries intérieures - entreprise SEMAP – Fumeçon 27930 Guichainville pour un montant de 46 246,20 € H.T.
- lot n° 8 - Revêtement de sols - entreprise EFI – 38, rue René Légé 92700 Colombes pour un montant de 40 993,90 € H.T. (option comprise).

ENVIRONNEMENT

19 - Entretien-maintenance des conteneurs d'emballages et de verre – Signature du marché sur appel d'offres

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour l'entretien-maintenance des conteneurs d'emballages et de verre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant attribué à la société **PLASTIC OMNIUM**, 63 rue Edouard Colonne 92027 Nanterre cedex, pour un montant annuel de 48 478,77 € T.T.C., option centre d'appel téléphonique comprise.

VOIRIE

20 - Travaux d'aménagement paysager de la RD 308 – 2^{ème} tranche – Signature du marché sur appel d'offres

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer le marché au groupement EUROVIA-VIAPARK-VIOLA 48, avenue Gabriel Péri 78360 Montesson dont la société EUROVIA est mandataire pour un montant de 1 094 948,43 € H.T. pour les travaux d'aménagement des accotements et du terre plein central de la RD 308 sur le tronçon situé entre la rue Faidherbe et la rue Jean Allamane à Houilles.

CULTURE

21 - Contrat de coprogrammation entre l'Etablissement Public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'Image en Ile de France (ARCADI) et la Mairie de Houilles à l'occasion du concert de Florent Vintrigner et Gaspard Batlik le 14 octobre 2005 au Triplex

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à accepter d'ARCADI (Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Ile de France, domiciliée 1 bis passage Duhesme à 75018 Paris) un complément aux recettes du concert du 14 octobre 2005 avec Florent Vintrigner avec, en première partie Gaspard Batlik., afin d'atteindre un plafond minimum de recettes de 1 541,00 € TTC.

SPORT-ENFANCE-JEUNESSE

22 - Subvention par le Conseil Général des Yvelines pour l'aménagement d'un Atelier Multimédia au pôle jeunesse, 7 boulevard Jean Jaurès

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Trézières, et étant donné que le Contrat d'Équipement Numérique établi par le Conseil Général des Yvelines prévoit une subvention de 30% des dépenses engagées pour la mise en place d'un atelier Multimédia, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ♦ solliciter du Département une subvention pour la création d'un atelier Multimédia au pôle jeunesse, 7 boulevard Jean Jaurès,
- ♦ prendre l'engagement d'assurer le financement correspondant et de prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat,
- ♦ prendre l'engagement de maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans et de respecter la législation en vigueur concernant le média Internet.

23 – Contrat de Prestation de Service avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention prévue par la Caisse d'Allocations, soit 30 % du prix de revient horaire ou journalier de l'équipement, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF, dans le cadre de la nouvelle réglementation Jeunesse et Sports de 2003 pour l'accueil de mineurs.

24 - Classes de découvertes année 2005-2006 – Signature des marchés (procédure adaptée)

Après intervention de Monsieur le Maire qui rappelle son observation au point III.1 en début de Conseil Municipal précisant que seuls les lots 1, 2 et 5 sont pris en compte, après intervention de Monsieur Goze, *Monsieur Christian Le Chaponnier, à 22h17, quitte la salle du Conseil Municipal étant attendu à une réunion du Comité de Jumelage et donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis Revert,* le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants concernant les classes de découvertes proposés aux enfants scolarisés à Houilles qui se dérouleront durant l'année scolaire 2005-2006 :

Lot 1 – ski alpin – CE1, à la Fédération Léo Lagrange 66 Cours Tolstoï 69627 Villeurbanne Cedex

Lot 2 – ski alpin – CP/CE1, à la Fédération Léo Lagrange 66 Cours Tolstoï 69627 Villeurbanne Cedex

Lot 5 – nature et montagne, à la Fédération Léo Lagrange 66 Cours Tolstoï 69627 Villeurbanne Cedex

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25